



La France, toujours une puissance diplomatique ?

Olivier Schmitt

DANS **POUVOIRS** 2026/3 n° 198 , PAGES 123 À 134

ÉDITIONS **LE SEUIL**

ISSN 0152-0768

Date de mise en ligne : 04/09/2026

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-pouvoirs-2026-3-page-123?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Le Seuil.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

LA FRANCE, TOUJOURS UNE PUISSANCE DIPLOMATIQUE ?

123

Poser la question de la France comme puissance diplomatique est un cadrage politiquement chargé : le débat public à cet égard ne manque jamais d'évoquer un présumé déclin de la politique étrangère française, dont l'efficacité contemporaine est régulièrement comparée au supposé zénith que serait la politique étrangère gaullienne. Pas un candidat crédible à l'élection présidentielle qui ne promette de retrouver un moment gaullien en politique étrangère, oubliant bien souvent, non seulement que le contexte international a radicalement changé, mais aussi que la politique étrangère du général de Gaulle n'a pas été le succès escompté¹. Néanmoins, poser la question de l'efficacité de la diplomatie française est légitime : la France parvient-elle encore à produire de l'influence effective, dans un système international où les conditions du jeu diplomatique se sont transformées ? Cet article propose de déplacer cette question, habituellement posée en termes de déclin, vers un problème plus précis : celui du rendement. En reprenant la distinction classique de Raymond Aron entre la force (les ressources disponibles) et la puissance (leur mobilisation en vue d'un résultat), on peut clarifier ce que recouvre la notion de puissance diplomatique, mesurer les forces dont la France dispose et évaluer ce qu'elle en tire pour sa politique extérieure.

1. Pour des analyses nuancées de la diplomatie française, cf. Frédéric Charillon, *La France peut-elle encore agir sur le monde ?*, Paris, Armand Colin, 2010 ; Michel Duclos, *Diplomatie française*, Paris, Alpha, 2024.

QU'EST-CE QU'UNE PUISSANCE DIPLOMATIQUE ?

124

Le concept de puissance est à la fois central pour l'analyse des relations internationales et incroyablement difficile à définir. Si les chercheurs en relations internationales s'accordent sur peu de choses, ils se retrouvent néanmoins sur l'absence d'une définition consensuelle de la puissance. Pour les uns, la « puissance » est une variable permettant d'expliquer les résultats de certaines interactions internationales. Toutefois, cette approche se heurte régulièrement à l'impossibilité de mesurer précisément cette variable. Divers auteurs ont ainsi produit différentes listes de ressources censées constituer la puissance. Par exemple, Hans Morgenthau considère la position géographique, les ressources naturelles, la capacité industrielle, les capacités militaires, la taille de la population, le caractère national, le moral et la diplomatie comme constitutives de la puissance². De son côté, John Mearsheimer liste la taille de la population, la richesse économique, les capacités militaires et la possession d'armes nucléaires³. Cette approche similaire, qui réduit la puissance à la possession de ressources spécifiques et mesurables, semble intuitive mais pose deux problèmes majeurs. Le premier est qu'aucun critère de justification des « composantes » de la puissance n'existe. Morgenthau cite le « caractère national » et pas Mearsheimer, mais nous n'avons aucun moyen théorique de juger de la pertinence de tel ou tel attribut. Le second problème est que les travaux tentant d'établir des corrélations entre ressources et résultat des guerres (le test ultime des rapports de puissance) montrent que la mesure des capacités matérielles ne prédit l'issue d'un conflit armé que dans 40 % des cas, là où tirer à pile ou face donnerait au moins 50 % de bonnes réponses...

En fait, les approches qui voient dans la puissance une ressource mesurent en réalité la *force*, et non pas la puissance, d'après la distinction établie par Raymond Aron : la force constitue des ressources mobilisables tandis que la puissance « est la mise en œuvre de ces forces dans des circonstances et en vue d'objectifs déterminés⁴ ». La puissance doit ainsi être comprise comme une *relation* dans un contexte particulier. À armes égales, un pays sera plus ou moins puissant dans les relations qu'il entretient avec d'autres pays, car sa force ne se traduit pas nécessairement en puissance équivalente selon la force des autres États et leur capacité à la mobiliser dans le cadre d'une

2. *Politics among Nations: The Struggle for War and Peace*, New York (N. Y.), Knopf, 1948.

3. *The Tragedy of Great Power Politics*, New York (N. Y.), Norton, 2001.

4. *Paix et guerre entre les nations* (1962), Paris, Calmann-Lévy, 2004, p. 58.

interaction. Cette distinction aide à comprendre pourquoi les interactions internationales ne sont pas déterministes, et pourquoi le faible est susceptible de l'emporter sur le fort : une stratégie appropriée peut conduire à établir un rapport de puissance favorable, là où la stricte mesure des forces disponibles aurait prédit un échec.

L'approche relationnelle de la puissance a des conséquences directes sur la manière d'évaluer la puissance diplomatique d'un État comme la France. Si la puissance est une relation et non un attribut, alors la question « La France est-elle toujours une puissance diplomatique ? » n'admet pas de réponse binaire. Un même État peut être une puissance diplomatique de premier rang dans certaines interactions (par exemple, au Conseil de sécurité des Nations unies, où un siège permanent et le droit de veto confèrent à la France une capacité de blocage et d'initiative que ne possèdent que quatre autres pays) et une puissance diplomatique marginale dans d'autres (par exemple, dans la structuration des architectures de sécurité en Asie-Pacifique). Étudier la France comme puissance diplomatique, c'est donc accepter de produire un diagnostic différencié, qui varie selon les domaines et les enjeux.

125

Une fois établi que la puissance est une relation, il reste à qualifier l'expression « puissance diplomatique ». En toute logique, il s'agit ici de distinguer la dimension diplomatique de l'action extérieure par rapport à d'autres dimensions (militaire, économique, culturelle, juridique, etc.). La puissance diplomatique peut donc être définie comme la capacité d'un État à mobiliser les forces de son appareil diplomatique afin d'obtenir les résultats politiques escomptés. Cette distinction est importante, car le langage courant a tendance à confondre « puissance diplomatique » et « grande puissance sur la scène internationale ». Or certains États, telle la Suisse, peuvent surinvestir avec succès la dimension diplomatique de leur action extérieure, et ainsi être des « puissances diplomatiques », sans nécessairement être des puissances militaires ou économiques. La puissance diplomatique est en partie *dérivée* : elle suppose des ressources sous-jacentes faute desquelles un État ne serait tout simplement pas écouté. La France n'a pas obtenu son siège permanent au Conseil de sécurité par la seule vertu de son savoir-faire en négociation, mais parce qu'elle était, en 1945, une puissance victorieuse dotée d'un empire colonial et d'une armée reconstituée. La puissance diplomatique est cependant aussi partiellement *autonome* : un État peut surperformer ou sous-performer diplomatiquement par rapport à son poids objectif. Le Qatar, dont le produit intérieur brut et la population sont négligeables à l'échelle mondiale, s'est imposé comme médiateur incontournable dans plusieurs crises majeures des années 2020 (entre le Hamas et Israël, entre les talibans et les États-Unis) en investissant massivement

dans une diplomatie de niche fondée sur l'accessibilité, la discrétion et la capacité à parler à tous les belligérants. À l'inverse, le Japon a longtemps sous-performé diplomatiquement par rapport à sa puissance économique, faute de volonté politique de convertir ses ressources en influence.

On pourrait ainsi considérer une hiérarchisation des acteurs internationaux sur cette base : les « grandes puissances » sont en réalité des « puissances complètes », c'est-à-dire qu'elles sont capables d'utiliser mobiliser leurs forces dans tous les domaines de l'action internationale. Les « puissances moyennes » sont en réalité des « puissances incomplètes », avec évidemment différents degrés d'incomplétude selon les domaines. La hiérarchie est en soi toujours changeante, puisque la puissance est une relation, et certains États peuvent saborder eux-mêmes leur propre puissance en employant leurs forces de manière inappropriée.

- 126 La France dispose encore de ressources dérivées considérables : une armée capable de projection, une économie du G7, l'arme nucléaire, un réseau diplomatique parmi les cinq premiers mondiaux. Mais le rendement de ces ressources (leur conversion en influence diplomatique effective) dépend de plus en plus de facteurs autonomes : la qualité et la densité du réseau, l'expertise juridique et normative, la crédibilité de la parole politique, la capacité à formuler des propositions que d'autres États acceptent de reprendre à leur compte. C'est précisément ce rendement qui fait débat. Poser la question de la France comme puissance diplomatique, ce n'est donc pas demander si elle possède les attributs de la puissance (la réponse est manifestement oui), mais si elle parvient encore à les convertir en résultats.

MESURER LES FORCES DE LA FRANCE

Si la puissance diplomatique est une relation utilisant des forces disponibles, peut-on pour autant essayer de mesurer ces forces ? La réponse est ici certainement nuancée. On ne peut pas mesurer directement la force diplomatique d'un État, mais on peut construire des indicateurs partiels qui, pris ensemble, dessinent un profil.

Le premier indicateur est la taille du réseau diplomatique (*voir tableau ci-contre*). Selon le *Global Diplomacy Index* du Lowy Institute, qui recense les postes diplomatiques de soixante-six pays, la France se classe au cinquième rang mondial avec deux cent quarante-neuf postes (ambassades, consulats, représentations permanentes et autres), derrière la Chine (274), les États-Unis (271), la Turquie (252) et le Japon (251).

Réseaux diplomatiques comparés

<i>Pays</i>	<i>Postes</i>	<i>Ambassades</i>	<i>Consulats</i>	<i>Missions permanentes</i>	<i>Autres</i>	<i>Rang</i>
Chine	274	173	91	8	2	1
États-Unis	271	168	83	11	8	2
Turquie	252	145	93	12	2	3
Japon	251	152	66	10	23	4
France	249	158	72	18	1	5
Russie	230	143	74	10	3	6
Royaume-Uni	225	156	51	11	7	7
Allemagne	217	148	56	11	2	8

SOURCES : Lowy Institute, *Global Diplomacy Index 2024*, février 2024 (données collectées de juillet à novembre 2023).

127

Ce classement appelle toutefois une décomposition qui révèle trois faits notables. Premièrement, si l'on ne retient que les ambassades bilatérales, la France est troisième mondiale (158), derrière la Chine (173) et les États-Unis (168), mais devant le Royaume-Uni (156), le Japon (152) et la Turquie (145). Sur cet indicateur, qui mesure la couverture étatique du monde, la France est leader en Europe. Deuxièmement, la France détient le plus grand nombre de représentations permanentes auprès d'organisations internationales (18), loin devant la Turquie (12), les États-Unis et le Royaume-Uni (11 chacun). C'est la traduction quantitative de son investissement historique dans le multilatéralisme : présence aux Nations unies, à Bruxelles, Genève, Vienne, Nairobi, à l'Unesco, l'OCDE, l'OTAN et dans d'autres enceintes. Troisièmement, ce qui fait reculer la France au cinquième rang global est le nombre de consulats (72, contre 93 pour la Turquie et 91 pour la Chine). La Turquie, en particulier, a massivement développé son réseau consulaire dans les Balkans, au Moyen-Orient et en Asie centrale, en cohérence avec une diplomatie de diaspora et de proximité au service de son projet néo-ottoman. Le classement brut reflète donc moins un déclassement français qu'une diversification des modèles diplomatiques : la France reste une puissance diplomatique « classique » (État-à-État, multilatéralisme), désormais concurrencée par des diplomaties de proximité et d'influence (économique, diasporique).

Par ailleurs, le réseau ne vaut que par les agents qui l'animent⁵. Or le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a connu, entre 2006 et 2021,

5. Pour une perspective de plus long terme, cf. Maurice Vaisse (dir.), *Diplomatie française. Outils et acteurs depuis 1980*, Paris, Odile Jacob, 2018.

la suppression de près de 3 000 équivalents temps plein, soit environ 18 % de ses effectifs⁶. Les états généraux de la diplomatie conclus en mars 2023 ont amorcé un renversement de tendance : 100 équivalents temps plein supplémentaires en 2023, 163 en 2024, 75 en 2025, pour un plafond porté à 13 920, avec un objectif de 700 créations nettes d’ici 2027 et une hausse de 20 % des crédits pour atteindre 7,9 milliards d’euros. Le mouvement est réel mais il ne compense, à ce stade, qu’un quart environ de l’attrition antérieure.

La comparaison avec les deux principaux pairs européens est instructive (*voir tableau ci-dessous*), quoique rendue délicate par des différences de périmètre institutionnel considérables : au Royaume-Uni, le budget du Foreign, Commonwealth & Development Office comprend ainsi l’aide publique au développement, là où ce domaine est confié à des agences séparées en France (Agence française de développement) et en Allemagne (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit). Si l’on exclut l’aide publique au développement, le budget « diplomatique » du ministère britannique est comparable aux budgets de ses homologues français et allemands.

128

Effectifs et moyens des diplomaties française, britannique et allemande

	<i>France</i>	<i>Allemagne</i>	<i>Royaume-Uni</i>
Effectifs totaux	13 920	13 627	17 326
Agents de droit local	~ 4 900 (36 %)	~ 5 600 (41 %)	9 174 (53 %)
Postes	249	~ 225	225
Agents par poste (moyenne)	56	60	77
Budget du ministère (en milliard d’euros)	6,76	6,71	~ 14,7

SOURCES : Assemblée nationale, projet de loi de finances pour 2025 ; Auswärtiges Amt, budget 2024 ; National Audit Office et Foreign, Commonwealth & Development Office, rapport annuel 2024-2025.

Trois observations se dégagent. La première est que la France couvre davantage de territoire avec moins d’agents que le Royaume-Uni : 249 postes pour 13 920 équivalents temps plein, contre 225 postes pour

6. Assemblée nationale, *Projet de loi de finances pour 2025*, avis n° 459, 16 octobre 2024, mission « Action extérieure de l’État » ; Sénat, *Projet de loi de finances pour 2024*, rapport n° 128, 23 novembre 2023, mission « Action extérieure de l’État ».

17 326 agents côté britannique, soit environ 56 agents par poste en France contre 77 au Royaume-Uni. Cette différence traduit un choix structurel : la France privilégie l'étendue sur la densité. La deuxième observation est que la France a la proportion la plus basse d'agents recrutés localement (36 %, contre 41 % en Allemagne et 53 % au Royaume-Uni). Ce choix préserve la maîtrise régalienne du réseau mais renchérit le coût unitaire de chaque poste. La troisième observation est que la trajectoire française est dorénavant plus favorable que celle de ses pairs : le Quai d'Orsay « réarme » depuis 2023, tandis que le FCDO britannique subit des coupes réelles jugées « alarmantes » par le Parlement et que l'Auswärtiges Amt a diminué de plus de 50 % ses crédits humanitaires entre 2024 et 2025. Ces trois diplomaties européennes partagent néanmoins un même dilemme de fond : comment maintenir une ambition globale avec des moyens budgétaires sous pression.

Au-delà des moyens matériels, la France dispose d'un capital statutaire hérité de l'après-guerre et des décennies qui ont suivi que peu de pays peuvent égaler. Membre permanent du Conseil de sécurité avec droit de veto, puissance nucléaire reconnue par le traité de non-prolifération, membre du G7, du G20, de l'OTAN, de l'Union européenne, pays hôte de l'OCDE, de l'Unesco, pilier de la Francophonie institutionnelle (quatre-vingt-treize États et gouvernements membres, associés ou observateurs depuis le sommet de 2024), Paris est avec Genève et New York l'un des grands pôles du multilatéralisme mondial. Parmi les démocraties occidentales, seul le Royaume-Uni dispose d'un capital statutaire comparable (siège permanent, arme nucléaire, G7). L'Allemagne, malgré sa puissance économique supérieure, n'a ni siège permanent, ni arme nucléaire, ni réseau linguistique mondial. La Turquie et l'Inde, en forte croissance diplomatique, ne disposent d'aucun de ces attributs multilatéraux hérités.

Ce capital statutaire fonctionne comme une rente : il produit de l'influence simplement parce qu'il confère un droit d'entrée dans les processus décisionnels. Mais une rente s'érode si elle n'est pas entretenue. Le siège permanent au Conseil de sécurité, atout maître de la diplomatie française, est désormais contesté par les projets de réforme (le Brésil, l'Inde, le Japon, l'Allemagne et l'Union africaine réclament un élargissement) et partiellement dévalué par le blocage récurrent du Conseil lui-même : en 2024, huit veto ont été opposés à sept projets de résolution, le plus grand nombre depuis 1986, et le taux de résolutions adoptées à l'unanimité a continué de baisser (65 %, contre 70 % en 2023). Un Conseil de sécurité paralysé est un Conseil dans lequel la France tire un moindre dividende de son siège permanent. La francophonie, autre pilier statutaire, fait face à un défi symétrique : son potentiel démographique est considérable (l'Afrique

francophone sera l'un des grands réservoirs de locuteurs au XXI^e siècle), mais sa conversion en levier diplomatique suppose un investissement culturel et éducatif que les restrictions budgétaires des décennies 2010 et 2020 ont compromis.

Pris ensemble, ces indicateurs dessinent un profil cohérent : la France conserve la force d'une grande puissance diplomatique. Son réseau est le premier d'Europe et son capital statuaire n'a d'équivalent que celui du Royaume-Uni. Mais ces indicateurs ne mesurent que la force, pas la puissance. Or le propre de la condition diplomatique française contemporaine est précisément l'écart entre les forces disponibles et les résultats obtenus : entre ce que la France possède et ce qu'elle produit. C'est cet écart qu'il faut maintenant examiner.

130 TRANSFORMER LES FORCES EN PUISSANCE

Il s'agit donc d'interroger non plus ce que la France possède mais ce qu'elle fait. Quatre indicateurs, imparfaits mais convergents, le permettent.

Le système informel du *penholder* (l'État qui rédige les projets de résolution et conduit les négociations sur un dossier donné) offre un indicateur rare de leadership diplomatique effectif au Conseil de sécurité des Nations unies. Les trois membres permanents occidentaux (France, Royaume-Uni, États-Unis) tiennent la plume sur près de 85 % des sujets inscrits à l'ordre du jour, la Russie et la Chine s'y investissant peu⁷. La France est *penholder* sur plusieurs dossiers parmi les plus importants : République centrafricaine, République démocratique du Congo, Liban, Côte d'Ivoire, et jusqu'en 2023 Mali et force conjointe du G5 Sahel. Le Royaume-Uni détient davantage de dossiers en volume (Myanmar, Soudan, Yémen, Chypre, Somalie, entre autres), mais la charge opérationnelle des dossiers français est considérable.

Ce rôle constitue la preuve institutionnelle la plus tangible de la persistance de la puissance diplomatique française : aucun État non membre permanent ne peut l'exercer de manière comparable. Mais le système est sous tension. En mars 2023, le Mali a donc officiellement rejeté la France comme *penholder* sur les questions le concernant, dans le contexte de la rupture bilatérale et de la fin de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali. Ce rejet n'a pas été suivi par le Conseil de sécurité, mais il a signalé l'érosion d'une légitimité

7. « In Hindsight: The Security Council in 2024 and Looking Ahead to 2025 », *Security Council Report: Monthly Forecast*, janvier 2025, p. 2-4.

longtemps considérée comme acquise. Le fait que la France ait simultanément maintenu et renforcé son rôle vis-à-vis du Liban (dossier dans lequel elle a négocié avec les États-Unis l'accord de cessation des hostilités entre Israël et le Hezbollah en novembre 2024) montre que l'érosion n'est pas linéaire mais sélective : la France perd du terrain là où son lien bilatéral se délite (Sahel) et en conserve là où son antériorité historique reste reconnue.

Deuxième indicateur : l'organisation de grandes conférences internationales. Entre 2023 et 2025, Paris a accueilli une densité remarquable d'événements : Sommet pour un nouveau pacte financier mondial (juin 2023), Jeux olympiques et leur cortège de paradiplomatie (été 2024), sommet de la Francophonie à Villers-Cotterêts (octobre 2024), AI Action Summit (février 2025), sans compter le Paris Peace Forum annuel. Rares sont les capitales occidentales capables d'une telle cadence. La France reste incontestablement une puissance de convocation : elle peut réunir cent pays à Paris en quelques mois.

131

Mais convoquer n'est pas convertir. L'AI Action Summit de 2025, coprésidé avec l'Inde, a rassemblé plus de mille participants de plus de cent pays et a lancé une Coalition pour une intelligence artificielle durable. Pourtant, ni les États-Unis ni le Royaume-Uni n'ont souhaité s'inscrire dans la dynamique du sommet. La France a donc fédéré une large coalition du Sud global sans embarquer des pôles mondiaux de l'intelligence artificielle. La comparaison avec la COP21 de 2015 est éclairante : le sommet climatique de Paris était parvenu à rassembler tous les acteurs pertinents autour d'un accord contraignant. Dix ans plus tard, la France peut encore convoquer, mais sa capacité à faire converger les grandes puissances dans un cadre qu'elle a elle-même défini semble avoir diminué.

Troisièmement, la médiation est l'indicateur le plus saillant de la puissance diplomatique effective, mais aussi le plus difficile à observer. Le bilan français est contrasté. Concernant le Liban, la France a donc joué un rôle décisif dans l'accord de novembre 2024, capitalisant sur une relation bilatérale profonde et la présence de la Force intérimaire des Nations unies au Liban. Sur le conflit russo-ukrainien, en revanche, le « format Normandie » a été marginalisé dès 2022, et les tentatives de médiation présidentielles n'ont pas abouti. Sur le Caucase du Sud, la facilitation française (dans le cadre européen) entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan a été supplantée par les États-Unis puis par la Russie et la Turquie. Au Sahel, la rupture avec le Mali, le Burkina Faso et le Niger entre 2022 et 2024 a anéanti toute capacité de médiation française dans la région.

La France continue de peser là où elle dispose d'une relation bilatérale profonde (Liban, Afrique francophone hors Sahel) et perd du terrain ailleurs.

Ce recentrage, qui n'est pas volontaire mais subi, contraste avec l'émergence de médiateurs non occidentaux (Qatar, Turquie, Émirats arabes unis), dont la diplomatie de niche leur permet de parler à des acteurs avec lesquels les puissances occidentales ont rompu le contact. La France reste un médiateur possible ; elle n'est plus un médiateur indispensable.

132 Enfin, c'est probablement dans la production de normes internationales que la France conserve son avantage comparatif le plus net. L'accord de Paris sur le climat continue de structurer la diplomatie climatique mondiale une décennie plus tard : peu de puissances peuvent revendiquer un « produit normatif » d'une telle longévité. Le Partenariat mondial sur l'intelligence artificielle, lancé en 2020 à la suite d'une initiative franco-canadienne, a trouvé son prolongement dans le sommet de 2025. L'appel de Christchurch contre les contenus terroristes en ligne (2019), le pacte de Paris pour les peuples et la planète (2023), le rôle moteur dans le règlement européen sur l'IA : autant d'initiatives où la France a occupé la position d'entrepreneur de normes. Cette capacité repose sur un savoir-faire juridique et rédactionnel ancien, sur la tradition française en matière de codification et sur la crédibilité d'un État qui reste perçu, au moins par une partie de la communauté internationale, comme porteur d'une vision universaliste. On notera cependant que cette production normative tend à se concentrer sur un nombre restreint de sujets (climat, numérique, patrimoine) et cède du terrain sur d'autres (commerce, finance, sécurité collective), où les États-Unis, la Chine et l'Union européenne sont désormais les premiers producteurs de règles.

UNE PUISSANCE DIPLOMATIQUE EN QUÊTE DE RENDEMENT

Le diagnostic qui se dégage de cette analyse est plus nuancé que ne le suggèrent les rhétoriques habituelles du déclin ou de la grandeur. La France conserve la force d'une grande puissance diplomatique : un réseau parmi les cinq premiers mondiaux, un capital statutaire sans équivalent hors du Royaume-Uni, une capacité de convocation intacte, une empreinte normative durable. Sur ces indicateurs, la France fait mieux que l'Allemagne, jeu égal avec le Royaume-Uni, et ne le cède qu'aux hyperpuissances.

Mais la puissance effective, autrement dit la capacité à convertir ces forces en résultats, donne un tableau moins assuré. La France garde un rôle décisif au Conseil de sécurité des Nations unies et dans la production normative, mais elle a perdu du terrain dans la médiation des crises et dans sa capacité à faire converger les grandes puissances autour de ses initiatives. L'écart

entre la force et la puissance constitue le problème central de la diplomatie française contemporaine.

Ce problème appelle une réflexion sur les conditions de la conversion. Trois variables semblent déterminantes. La première est européenne : dans un monde structuré par la compétition sino-américaine, la puissance diplomatique de la France est de plus en plus conditionnée par sa capacité à européaniser ses positions, c'est-à-dire à convertir son capital diplomatique national en leadership européen. Les succès existent (sanctions contre la Russie, soutien à l'Ukraine), mais le couple franco-allemand, principal vecteur de cette européanisation, est en crise depuis 2022. La deuxième variable est celle de la cohérence entre ambitions et moyens. Le « réarmement » amorcé en 2023 va dans la bonne direction, mais le Quai d'Orsay ne peut durablement maintenir une présence universelle avec des effectifs par poste inférieurs de près de 30 % à ceux du Royaume-Uni. Il faudra faire un choix entre l'étendue et la densité. La troisième variable est celle de la spécialisation. Les puissances moyennes actives qui montent dans le jeu diplomatique mondial (Qatar, Émirats arabes unis, Turquie) réussissent parce qu'elles choisissent leurs domaines. La France pourrait s'inspirer de ce modèle en concentrant son effort là où son avantage comparatif est le plus net : la production normative, la médiation dans son aire d'influence historique, la diplomatie climatique et numérique.

133

*

La France est-elle encore une puissance diplomatique ? La réponse est probablement que la question doit être précisée. La France n'a pas cessé d'être une puissance diplomatique : elle a cessé de l'être partout et de la même manière. Son rôle reste majeur dans les arènes qu'elle a contribué à construire (Conseil de sécurité, régime climatique, espace francophone) et perd de la substance dans celles qui se reconfigurent sans elle (compétition technologique sino-américaine, médiations au Moyen-Orient, sécurité en Afrique sahélienne). L'enjeu est d'adapter les objectifs aux moyens réels que la France, étant donné sa trajectoire économique et démographique, entend consacrer à sa politique extérieure.

R É S U M É

En reprenant la distinction de Raymond Aron entre force et puissance, cet article montre que la France conserve les forces d'une grande puissance diplomatique, mais que sa capacité à les convertir en résultats effectifs est plus incertaine. Et si la France n'a pas cessé d'être une puissance diplomatique, elle a cessé de l'être partout et de la même manière. L'enjeu n'est donc pas celui du déclin, mais celui du rendement : adapter les ambitions aux moyens et concentrer l'effort sur les domaines où l'avantage comparatif français reste le plus net.